

# Mathieu Herondart est nommé membre du collège de l'Autorité de la concurrence

Publié le 20 décembre 2016

---

Par décret du Président de la République, Mathieu HERONDART, conseiller d'État, est nommé membre du collège de l'Autorité de la concurrence, au titre des membres ou anciens membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes ou des autres juridictions administratives ou judiciaires. Il succède à Isabelle de Silva nommée présidente de l'Autorité le 14 octobre dernier ([voir communiqué de presse](#)).

Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École Nationale d'Administration (2000), Mathieu Herondart est nommé au Conseil d'État à sa sortie de l'ENA. Il exerce les fonctions de rapporteur à la 10ème sous-section du Conseil d'Etat puis à la 9ème sous-section du Conseil d'Etat et à la section des finances (2000-2004). Il devient secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat et parallèlement secrétaire général de la Commission pour la transparence financière de la vie politique (2004-2007). Nommé directeur adjoint du cabinet du ministre de la Justice (2007-2008), il est ensuite directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la Justice puis directeur, secrétaire général adjoint au ministère de la Justice de 2008 à 2013, date à laquelle il réintègre le Conseil d'État. Il est conseiller d'État depuis 2015.

Mathieu Herondart est Chevalier de l'ordre national du Mérite.

[> Consulter le décret de nomination du 15 décembre 2016](#)

[> Pour plus d'informations sur le collège de l'Autorité de la concurrence](#)

## > Pour plus d'informations sur le rôle de l'Autorité

### **Pour rappel :**

L'Autorité de la concurrence est l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le bon fonctionnement de la concurrence sur les marchés.

Elle remplit à ce titre trois missions principales :

- la détection et la sanction des pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante) ;
- le contrôle des opérations de concentration (rachats, fusions, acquisitions) ;
- l'émission, par des avis, de recommandations publiques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés.

### **Contact(s)**

Yannick Le Dorze  
Adjoint à la directrice de la  
communication  
01 55 04 02 14  
[Contacter par mail](#)